

Contribution au Plan Local de Déplacement (PLD) 2016-2020 de Plaine Commune

Tiré à part de la contribution au projet de territoire (SCOT)

4^{ème} contribution sur les déplacements

PRÉAMBULE

Le sujet des déplacements est important. Le Conseil de développement souhaite de réelles améliorations dans l'usage des bus, pour la pratique de la marche et du vélo. Il souhaite également que le PLD soit force de propositions pour rapprocher concrètement le domicile du travail des gens.

Il est demandé que les actions proposées au PLD soient inscrites dans un calendrier de réalisation plus précis que le seul horizon 2020, avec des échéances annuelles.

Il propose que des solutions transitoires soient trouvées rapidement, le temps que les études sur les zones non desservies soient réalisées et portent solutions.

Il propose des zones d'expérimentation, de test d'alternatives, mise en place avec les habitants, de façon à trouver des solutions pour améliorer des points durs (circulation, stationnement gênant, traversées piétonnes) évoqués au PLD.

Globalement, le Conseil de développement relève l'imbroglio des prises de décisions (Villes, Plaine Commune, Département, Paris). Cela implique souvent que les solutions aux problèmes n'avancent pas vite (stationnement réglementé, verbalisation des stationnements gênant la circulation des bus, piste cyclable, ...). Le Conseil de développement demande des prises de décisions plus efficaces et partagées pour améliorer rapidement les déplacements sur le territoire. Trop de temps est perdu.

Le PLD a été présenté au Conseil de développement comme un outil pour lutter contre la pollution sur le territoire. Cependant uniquement une petite partie (on parle de 20%) de la pollution atmosphérique et sonore peut être imputée aux habitants du territoire dont la plupart n'a pas de voiture et utilise déjà majoritairement les transports en commun, la marche à pied ou le vélo. Le Conseil de développement considère que le PLD peut servir à améliorer les conditions de déplacement en général mais n'est pas un outil adapté pour améliorer efficacement la qualité environnementale du territoire.

Cette contribution annexée à notre avis sur le Projet de territoire a été remise au Commissaire enquêteur le 6 et aux élus le 15 juin 2016.

Validée à l'Assemblée plénière du 25 mai 2016

Conseil de développement de Plaine Commune

21, avenue Jules-Rimet • 93218 SAINT-DENIS Cedex

Téléphone : 01 55 93 49 38 • conseil-developpement@plainecommune.fr

<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr> • www.plainecommune.fr



LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DÉNONCE

- **les temps d'attente trop long** de certains bus aux heures creuses, (dépassant souvent 50mn),
- leur **irrégularité** et le fait qu'ils soient **souvent bondés** aux heures de pointe,
- la **surcharge de nombreux bus, du métro de la ligne 13 et des tramways T1 et T5**, alors même que ce dernier est récent,
- Le manque de considération des habitants et des usagers des transports en commun du territoire et **l'iniquité territoriale évidente**,
- La **substitution de bus ordinaires par des bus articulés** qui offraient une fréquence diminuée par deux, et des contraintes de circulations qui ne permettent pas de desservir certains quartiers,
- Le fait **d'être assigné à l'usage de la voiture passé 19h** en de nombreux endroits du territoire
- Le **manque d'accessibilité pour les personnes handicapées** (trottoirs trop hauts ou peu larges à certains endroits, transports en commun inadaptés, feux piétons avec module sonore pour les non-voyants...)
- des **couloirs de bus réservés** et très peu utilisés, donc soustraits aux autres utilisateurs du domaine public, et qui obligent les piétons à traverser des chaussées trop larges;
- **l'importance des emprises des bretelles d'autoroute** pour rendre à la commune des hectares à aménager et permettre de diminuer les nuisances autoroutières (pollution et bruit)

POUR LES BUS, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DEMANDE

- Une amélioration des services de bus (en termes de desserte, fréquence, interruptions trop nombreuses, informations inexistantes ou floues lorsque les arrêts ne sont pas desservis, ..).
 - ➡ Si la RATP et le STIF n'apportent pas d'offres supplémentaires si les problèmes de circulation ne sont pas résolus (stationnement double file, dans couloir de bus, problèmes des chantiers sur le parcours, ligne de bus interrompus par le marché de Saint-Denis ou les événements au stade de France), il est impératif que Plaine Commune et les villes fassent de cette question une priorité à solutionner.
 - ➡ La verbalisation doit être plus offensive sur le trajet des bus traversant l'agglomération d'est en ouest et du nord au sud. Il faudrait se focaliser sur 3 ou 4 lignes de bus très problématiques pour infléchir nettement la situation. Peut-être faut-il envisager des radars sur les bus ?
- Une gestion efficace des chantiers sans débordement sur la voie publique
- Des bus articulés sans réduction de la fréquence
- De privilégier la fréquence pour faciliter l'intermodalité
- D'avoir une desserte de tous les quartiers aux centres villes et aux transports en commun lourd
- Des bus passés 21h sur les quartiers non pourvus de ce service et plus de fréquence de bus passés 19h et envisager un transport type « noctambus » sur Plaine Commune reliant les transports en commun (lignes de métro/RER))
- Un bilan partagé avec les usagers des réorganisations des bus avec la création des 2 tramways T8 et T5 pour rectifier les défauts
- Améliorer la desserte de la gare centrale de Saint-Denis.

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT S'INTERROGE SUR

Les problèmes de circulation des bus sur les nouveaux aménagements (tramway Epinay, place front populaire, ..)

POUR LES VÉLOS, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DEMANDE

- Des actions pédagogiques pour l'usage du vélo en ville, dangereux pour celui qui ne l'a jamais pratiqué
- Des actions pour apprendre aux enfants à circuler en ville avec des parcours protégés, sécurisés, bétonnés et non des lignes ou des voitures stationnent
- Accélérer la pénétration du réseau Vélib pour offrir des moyens de transports rapides)
- Des stationnements vélos sécurisés plus nombreux sans obligations d'abonnement complémentaires au système de consigne sécurisé en gare « véligo »
- Des pistes cyclables complètes et sécurisées, notamment pour les enfants, que ce soit sur une voie intercommunale ou départementale
- Améliorer le marquage au sol qui légitime la circulation des vélos,
- Lutter contre le stationnement anarchique sur les espaces dédiés.

POUR LA MARCHÉ, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DEMANDE

- Le calendrier de mise en œuvre de la signalétique indiquant les temps de marche, qui est une vraie avancée.
- De retravailler les places et carrefours difficiles à franchir (ex place de la mairie Saint-Ouen)
- D'améliorer la ville (réaménagement des trottoirs pour donner envie de marcher) tenir compte aussi de la propreté de l'espace public
- Dédier les budgets pour un plan de refonte des trottoirs délabrés qui ne se limite pas à une réparation de la voirie sur signalement de points dangereux en pensant aux personnes à mobilité réduite (handicapés et personnes âgées), remettre des bancs pour se reposer de temps en temps.
- Améliorer la vigilance des inspecteurs de la voirie par des repérages piétonniers réguliers. Les inspections en voiture ne permettent pas de discriminer les difficultés de circulation piétonne.
- Initier des journées de la marche, tout public, et avoir une attention pour les déplacements en fauteuil roulant et les personnes porteuses de handicaps quitte à avoir une journée dédiée (avec la participation des élus sur des parcours normaux), propreté) (Intégrer aussi la marche pour handicapé (fauteuil ou non))
- Développer le dispositif "pédibus" pour les cheminements des enfants, accompagnés, vers l'école.
- Encourager les déplacements piétons, ballades collectives avec l'Office du Tourisme,

POUR LES DÉPLACEMENTS EN VOITURE, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DEMANDE

- L'assurance d'une cohabitation entre la voiture et les transports en commun
- Un service autolib sur l'ensemble de l'agglomération de Plaine Commune et non comme c'est prévu sur quelques villes avec un déploiement rapide des mairies
- Des solutions de stationnement adaptées pour les habitants et leurs invités
 - ➔ Exemple des difficultés de stationnement des invités et de la famille dans les quartiers piétons ou sans stationnement – Docks à Saint-Ouen
 - ➔ Tarif préférentiel pour les habitants de Plaine Commune pour une journée de stationnement au parking relais proche d'un transport lourd
- ➔ Tester et rendre un des parkings gratuit avec passage gratuit et par ailleurs réduire le coût au minimum))
- ➔ réfléchir à l'utilisation des parkings publics et privés qui faut rendre attractifs par le prix et la sécurité.
- Généraliser à l'aide d'une synchronisation des feux tricolores le passage de 50 à 30 km/h sur certains portions dangereuses ou denses qui ont pour effet de fluidifier le trafic rendant les déplacements plus sûrs pour tous et notamment pour les piétons

CONCERNANT LA RELATION À PARIS ET AUX TERRITOIRES VOISINS LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DEMANDE

- Des solutions de continuités entre Plaine commune et le reste du Grand Paris. Le PLD est trop concentré sur Plaine commune. Il manque l'interface avec les territoires voisins.
- Des points de vigilance pour que les restrictions de circulation à Paris ne se répercutent pas sur les véhicules sur Plaine Commune
- Une réelle prise en compte des nuisances de la circulation de transit dans le PLD et les impacts sur la pollution (polluant et bruit) afin de les réduire

CONCERNANT L'HORIZON 2020 DU PLD, LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT S'INTERROGE AU DELÀ

- Que se passe-t-il au-delà de 2020 ? Quels impacts de grands projets type Europacity sur les déplacements par exemple ? Pourquoi ne pas prendre les échéances 2024 des JOP ?
- Quelles réorganisations des bus avec les 7 gares du Grand Paris Express ? Comment ce travail se fait dans la concertation avec les habitants pour ne pas reproduire les erreurs faites avec les nouveaux trams.
- Quelle organisation future pour les déplacements, car avec la MGP il y a retour possible de compétences aux villes

CONDITIONS D'ELABORATION

Audition le 17 mai 2016

♦ **Dominique Carré** Conseiller délégué à l'éco-mobilité et aux espaces publics à Plaine Commune.

♦ **Camille Gueneau** Cheffe de projet sur la mobilité à Plaine Commune.

33 MEMBRES ONT PARTICIPÉ A LA CONTRIBUTION LORS DE L'AUDITION ET DE LA PLÉNIÈRE DE VALIDATION

Jean Jacques	BARAER	Habib	FRANCOIS CHALABI	Michel	PICHON
Harouna	BATHILY	Sylvie	GROPPER	Patrick	ROY
Jean Marc	BERNARD	Monique	JEFFROY	Anne	ROYER
Joseph	BOUCHEZ	Jihad	KHALIL	Marie	RUSSIS
Alain	BOULANGER	Martina	KOST	Véronique	SAINT AUBIN
Yvon	CAMELIN	Adolphine	KOULOUNDA	Georges	SALOMON
Alexandre	CARBONNEL	Pascal	LACROIX	Claude	SCHEININGER
Jean-François	CLERC	Joël	LUMIEN	Martine	TIERCELIN
Josiane	COMET	Coralie	MARTINIS	Marc	VIDORE
Eric	DUVAL	Florine	MARIE	Danièle	VIGIER
Germinal	EGIDO	Roselyne	PERROTEAU	Bernard	VINCENT

AUTRES CONTRIBUTIONS :

- Contribution au Plan Local de Déplacement (PLD) de Plaine Commune (7 06 2007)
- Le Grand Paris des transports Contribution aux débats publics sur les projets de réseau de transport public du Grand Paris et d'Arc Express (24 11 2010)
- Stationner sur Plaine Commune : une question quotidienne pour les habitants et les usagers (8 04 2014)

LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune- préfiguré en 2003, a été créé par délibération en 2005.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions (44 avis et contributions depuis sa création). Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile

Le Conseil de développement est membre actif de la **Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France. Ils regroupent 30.000 bénévoles.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune ou être informé

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune (non élue) et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Toutes nos contributions sont publiques et en ligne <http://conseildedeveloppement@plainecommune.fr/>

CONTACT

Conseil de développement de Plaine Commune
21 rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

Animatrice, Valérie Grémont : 01-55-93-57-52

Assistante, Elisabeth Velardi : 01-55-93-49-38

conseil-developpement@plainecommune.com

<http://conseildedeveloppement@plainecommune.fr/>

Également accessible depuis www.plainecommune.fr